

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

**NOMBRES DE MEMBRES**

37

**NOMBRE EN EXERCICE**

37 37 25

**DATE DE LA CONVOCATION**

07 02 14

**DATE D'AFFICHAGE**

07 02 14

**Objet :**

**2014-07-03-21**  
Adhésion SIG-LR

**Loi du 5 Avril 1884 – Article 56**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des Délibération du Comité Syndical du :  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

L'an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **R.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Pujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014\_07\_03\_21B-DE

**Objet : Adhésion SIG-LR**

Dans le cadre des actions engagées sur les sentiers de randonnée pédestre et des outils de communication prévus pour 2014, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a acheté à l'IGN une licence d'exploitation grande diffusion payante permettant la « reproduction » d'extraits de cartes au 1/25°000ème issus du Scan25® version touristique.

Pour pouvoir accéder aux données techniques et cartographiques (BD et dalles de ces scan25®) et ainsi intégrer les tracés des sentiers et autres pictogrammes sur ces fonds cartographiques, l'adhésion à l'association SIG-LR est conseillée. Cette association met en effet à disposition de ses adhérents, des produits et bases de données géographiques.

L'Association Systèmes d'Information Géographique en Languedoc-Roussillon a été créée en juillet 1994. Dans le champ d'activité qui est le sien, et dans le respect de l'autonomie scientifique et administrative de ses Membres, SIG L-R a des missions définies selon les finalités principales suivantes:

- diffusion et promotion de l'information,
- faciliter le montage et le portage de projets par ses membres,
- acquisition et mise à disposition de produits et bases de données géographiques.

De façon détaillée, les missions de SIG L-R consistent à:

- Négocier avec tous types de fournisseur les conditions contractuelles d'acquisition ou de mise à disposition, et d'usage de moyens nécessaires : données, logiciels, etc...
- Acquérir auprès de tous types de fournisseur, tous types de données, matériels et logiciels,
- Mettre à disposition de ses Membres, en respect des conventions d'usage négociées, les divers moyens acquis ou mis à disposition,
- Organiser des actions conjointes entre ses Membres et favoriser à leur intention ou pour des tiers la formation et le transfert de technologie,
- Produire et diffuser l'information entre ses Membres, notamment par la publication d'un référentiel de leurs actions respectives et/ou conjointes,
- Mettre en œuvre des actions de communication externe et proposer des programmes d'action entre ses membres.

Dans le cadre des travaux engagés par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, les accès aux données proposées par cette association sont donc appropriés et utiles.

L'adhésion s'élève à 500 euros et les crédits correspondants sont inscrits aux budgets.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe de notre adhésion à cet organisme,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de notre adhésion à cet organisme et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 07 mars 2014.

Le Président  
**Francis BOOTES**

